

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du  
2 mars 2015

Ordre du jour du  
2 mars 2015

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, lundi le 2 mars 2015 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Benoit Jalbert et David Boissonneault, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 2 mars 2015

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES COMITES*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 6.1 Présentation des comptes
  - 6.2 Vente pour taxes
  - 6.3 Désignation cadastrale
  - 6.4 Représentant pour la vente pour taxes
  - 6.5 Vente de garage 2015
  - 6.6 Dépôt des états financiers 2014 et du rapport du vérificateur
  - 6.7 États financiers et réserve du secteur aqueduc et égout
  - 6.8 Dissolution de la Corporation des loisirs de Lyster
  - 6.9 Formation pour la directrice
  - 6.10 Séance extraordinaire le 30 mars 2015
  - 6.11 Adoption du règlement 326
- 7 *TRANSPORT*
  - 7.1 Appel d'offres nivelage
  - 7.2 Appel d'offres nettoyage de fossés
  - 7.3 Appel d'offres granulats concassés
  - 7.4 Appel d'offres chlorure de calcium
  - 7.5 Demande de prix machineries lourdes
  - 7.6 Appel d'offres pour les infrastructures des rues St-Pierre et Huard
  - 7.7 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de compte 2014
- 8 *HYGIENE DU MILIEU*
  - 8.1 Achat de 3 pompes pour le réservoir
  - 8.2 Achat de 2 vannes murales pour la station de pompage 2
  - 8.3 Autorisation d'achat de matériel d'installation
- 9 *SANTÉ ET BIEN-ÊTRE*
  - 9.1 Raccordement de la Salle des Chevaliers à internet
- 10 *AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT*
  - 10.1 Vente de parties de lots (anciennement rue Roy)
  - 10.2 Demande à la CPTAQ de Ferme Paray
- 11 *LOISIRS ET CULTURE*
  - 11.1 Demande de commandite du comité parc-école
  - 11.2 Demande de parrainage financier
- 12 *CORRESPONDANCE*
  - 12.1 AGA du CLD de L'Érable
  - 12.2 Rendez-vous du Président de la FQM
- 13 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 14 *VARIA*
  - 14.1 Activités des bénévoles
  - 14.2 Avril mois de la jonquille
  - 14.3 Demande de financement Table des ressources enfance famille de l'Érable

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- 14.4 Demande d'aide financière Association des personnes handicapées de l'Érable
- 14.5 Demande d'aide financière de l'Unité Domrémy
- 14.6 Demande de partenariat soirée «Hommage aux bénévoles» CABÉ
- 14.7 Souper bénéfice ORAPÉ
- 14.8 Demande de don pour la traversée du Canada à vélo de Laurier Chagnon
- 15 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE**
- 16 **LEVEE DE LA SEANCE**

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

047-03-2015  
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

048-03-2015  
Inversion de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

**ADOPTÉE**

049-03-2015  
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 12486 à 12538	<b>145 996.48 \$</b>
Autres paiements effectuées par la directrice générale	<b>49 557.06 \$</b>
Grand total des paiements	<b>195 553.54 \$</b>

**ADOPTÉE**

050-03-2015  
Vente pour taxes

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Que le conseil municipal ordonne à la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1), de transmettre avant le 6 mars 2015, au bureau de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires :

NOMS	MATRICULES	TAXES MUNICIPALES	TAXES SCOLAIRES	FRAIS DIVERS	TOTAL
TARIK AMINE	1937-78-3924	276.38 \$	63.36 \$	2 924.97 \$	3 264.71 \$
MIKAEL AUGER	2137-23-6665	2 271.81 \$	- \$	212.97 \$	2 484.78 \$
BENOIT BOUCHER	2037-93-3757	1 700.56 \$	690.14 \$	241.78 \$	2 632.48 \$
JEAN-ROCK DUFOUR	1837-71-3016	1 123.51 \$	159.29 \$	192.99 \$	1 475.79 \$
MICHEL GAUTHIER	1837-62-9947	2 181.29 \$	368.49 \$	190.39 \$	2 740.17 \$

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



FERNANDE HOULE JONATHAN DAIGLE	1535-37-4432	555.89 \$	62.13 \$	158.13 \$	776.15 \$
JACQUES MAROIS	1837-16-8935	2 314.11 \$	595.73 \$	453.78 \$	3 363.62 \$
GÉATAN TALBOT MANON MASSICOTTE	1837-42-5473	1 230.05 \$	228.03 \$	125.55 \$	1 583.63 \$
GRAND TOTAL		11 778.33 \$	2 167.17 \$	4 727.20 \$	18 321.33 \$

### ADOPTÉE

051-03-2015  
Désignation  
cadastrale

#### **SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à contacter le bureau du Notaire Martin Mercier pour obtenir, si besoin, les désignations nécessaires dans les dossiers de vente pour taxes. Ces frais seront ajoutés aux sommes dues pour chaque immeuble à être envoyés en vente pour taxes.

### ADOPTÉE

052-03-2015  
Représentant  
pour la vente  
pour taxes

#### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Suzy Côté ou Sylvain Labrecque comme représentant de la municipalité à la vente pour taxes qui se déroulera au bureau de la MRC de l'Érable le 3 juin prochain.

### ADOPTÉE

053-03-2015  
Vente de garage  
2015

#### **SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la tenue de la «Journée Ventes de garage» dans les rues de la municipalité le samedi le 16 mai 2015.

### ADOPTÉE

054-03-2015  
Dépôt des états  
financiers 2014  
et du rapport du  
vérificateur

#### **SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les états financiers 2014 ainsi que le rapport du vérificateur déposés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit acceptés.

### ADOPTÉE

055-03-2015  
État financier et  
réserve du  
secteur aqueduc  
et égout

#### **SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal réserve à même le surplus libre général un montant de 7 012\$, et ce, conformément à l'état des revenus et des charges pour le secteur aqueduc et égouts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, lesquels ont été préparés par la directrice générale.

### ADOPTÉE

056-03-2015  
Dissolution de la  
Corporation des  
loisirs de Lyster

ATTENDU que la Corporation des loisirs de Lyster a procédé à sa dissolution en date du 31 décembre 2013 ;

ATTENDU qu'il est mentionné dans la charte que dans l'éventualité d'une liquidation, les biens dont la corporation est propriétaire devront être remis en totalité à la Municipalité de Lyster ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

### **POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte d'intégrer le bilan financier de la Corporation des loisirs de Lyster à même ses états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

#### **ADOPTÉE**

057-03-2015  
Formation pour  
la directrice  
générale

### **SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer à l'activité de perfectionnement de l'ADMQ «Environnement et responsabilités municipales : êtes-vous à jour?» qui sera offerte à St-Ferdinand le 7 mai 2015. La somme requise de 286\$ avant taxes sera puisée au poste (02 13000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste (02 13000 310).

#### **ADOPTÉE**

Séance  
extraordinaire le  
30 mars 2015

La directrice générale convoque le conseil municipal à une séance extraordinaire du conseil se tiendra le 30 mars 2015 à 19h30.

Le maire fait la lecture du règlement.

058-03-2015  
Adoption du  
règlement 326

### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le «Règlement 326 décrétant l'exécution de travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout, de pluvial et des travaux de voirie sur les rues St-Pierre et Huard, ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts».

#### **ADOPTÉE**

059-03-2015  
Appel d'offres  
nivelage

### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour le nivelage aux entreprises suivantes :

- Excavations Marcel Paradis
- Lagacé et Frères inc.
- Excavation Alex Martineau inc.

Les spécifications concernant le nivelage seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 27 mars prochain à 15 h, et seront ouvertes le même jour à 15h01.

#### **ADOPTÉE**

060-03-2015  
Appel d'offres  
nettoyage de  
fossés

### **SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour le nettoyage des fossés aux entreprises suivantes :

- Excavations Marcel Paradis
- Lagacé et Frères inc.
- Excavation Alex Martineau inc.

Les spécifications concernant le nettoyage de fossés seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 27 mars prochain à 15 h, et seront ouvertes le même jour à 15 h 01.

### ADOPTÉE

061-03-2015  
Appel d'offres  
granulat  
concassé

#### **SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour la fourniture, le transport et l'épandage de granulat concassé aux entreprises suivantes :

- Excavations Marcel Paradis
- Lagacé et Frères inc.
- Excavation Alex Martineau inc.

Les spécifications concernant la fourniture, le transport et l'épandage de granulat concassé seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 27 mars prochain à 15 h, et seront ouvertes le même jour à 15 h 01.

### ADOPTÉE

062-03-2015  
Appel d'offres  
chlorure de  
calcium

#### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour le chlorure de calcium aux entreprises suivantes :

- SEBCI Inc.
- Somavrac inc.
- Entreprises Bourget

Les spécifications concernant le chlorure de calcium seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 27 mars prochain à 15 h, et seront ouvertes le même jour à 15h01.

### ADOPTÉE

063-03-2015  
Demande de  
prix machineries  
lourdes

Afin de constituer une banque de prix de machineries lourdes et d'équipements avec opérateur pour les travaux non prévus ou qui n'exigent pas de demande de soumission et selon les besoins de la municipalité ;

#### **SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel de prix par invitation pour les machineries lourdes et équipements avec opérateur, aux entreprises suivantes :

- Excavation Marcel Paradis Enr.
- Lagacé et Frères inc.
- Excavation Alex Martineau inc.

QUE les listes de prix seront reçues jusqu'au 27 mars prochain à 15 h.

### ADOPTÉE

064-03-2015  
Appel d'offres  
pour les  
infrastructures  
des rues St-  
Pierre et Huard

#### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout, de pluvial et de

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



voirie sur les rues St-Pierre et Huard, tel que prévu au règlement 326 qui décrète également une dépense et un emprunt maximal de 625 000\$ pour ces travaux.

QUE le conseil municipal se réserve le droit de refuser toutes les soumissions reçues.

QUE l'exécution de ces travaux sera conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt 326 par le MAMOT.

### ADOPTÉE

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 195 511\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisés par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complétée.

### POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Lyster informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

### ADOPTÉE

ATTENDU qu'une pompe doit être changée rapidement au réservoir d'eau potable et que deux autres doivent l'être à court terme ;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées sur invitation auprès de Allen Entrepreneur général, Pompes Ste-Foy, Pompes Garand et Pompes R. Fontaine ;

ATTENDU que les soumissions reçus sont pour une seule pompe, le plus bas étant Allen Entrepreneur général avec un coût unitaire de 1 955\$ plus taxes ;

ATTENDU qu'un prix pour trois pompes sera demandé aux deux plus bas soumissionnaires, soit Allen Entrepreneur général et Pompes Garand ;

### POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de trois pompes pour un coût maximal de 5 865\$ plus taxes auprès du fournisseur ayant soumis le prix le plus bas pour l'achat de trois pompes.

QUE la présente dépense sera puisée à même la somme à recevoir dans le cadre du programme de «Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018».

### ADOPTÉE

ATTENDU les travaux correctifs que la municipalité veut effectuer à la station de pompage 2 pour éviter les problématiques vécues au printemps 2015 alors que la station a été inondée par la rivière ;

### SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

065-03-2015  
Programme  
d'aide à  
l'entretien du  
réseau routier  
local – Reddition  
de compte 2014

066-03-2015  
Achat de 3  
pompes pour le  
réservoir

067-03-2015  
Achat de 2  
vannes murales  
pour la station  
de pompage 2





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux vannes murales auprès du fournisseur Rodney Hunt-Fontaine Ltée au prix de 3 950.40\$ plus taxes.

QUE la présente dépense sera puisée à même la somme à recevoir dans le cadre du programme de «Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018».

### ADOPTÉE

ATTENDU que l'officier municipal devra procéder rapidement à l'achat de matériel divers pour l'installation des équipements neufs au réservoir et à la station de pompage 2 ;

ATTENDU que l'officier municipal a procédé à des demandes de prix sur invitations auprès de plusieurs fournisseurs ;

### POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'officier municipal à procéder à l'achat du matériel requis pour une somme d'environ 10 000\$ auprès des plus bas soumissionnaires.

QUE la présente dépense sera puisée à même la somme à recevoir dans le cadre du programme de «Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018».

### ADOPTÉE

ATTENDU que le FADOQ Club de Lyster a approché la municipalité pour la mise en place du projet «Clic sur les aînés» dans un local de la municipalité ;

ATTENDU que le FADOQ Club de Lyster a déjà ses locaux à la Salle des Chevaliers de Colomb et qu'il serait plus fonctionnel d'y installer les équipements requis dans le cadre projet «Clic sur les aînés» mais qu'actuellement la Salle des Chevaliers de Colomb n'a pas accès à internet ;

ATTENDU que la municipalité a vérifié la possibilité de faire raccorder la Salle des Chevaliers de Colomb au réseau de la municipalité et qu'il est possible de le faire pour un coût d'environ 715\$ plus taxes ;

### POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la directrice générale contacte le FADOQ Club de Lyster et les Chevaliers de Colomb pour vérifier leur intérêt à obtenir l'accès à internet dans l'immeuble et pour solliciter leur participation financière au projet de raccordement afin de partager les coûts.

### ADOPTÉE

ATTENDU que la Corporation des aînés de Lyster désire se porter acquéreur d'un terrain appartenant à la municipalité pour l'aménagement d'un parc pour ses résidents ;

ATTENDU que la haie et/ou les arbres de deux voisins immédiats empiètent sur le terrain devant être vendu et que la municipalité désire régulariser la situation ;

ATTENDU que le terrain n'a jamais été décrété comme chemin public ;

### POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal abroge la résolution 179-08-2014.

QUE la description technique préparée par l'arpenteur André Lemieux en date du 2 janvier 2015 sous le numéro des minutes 1336 et indiquant les parcelles à vendre à chacun des acheteurs, fasse partie intégrante de la présente résolution et sera jointe en annexe du procès-verbal.

**068-03-2015**  
Autorisation  
d'achat de  
matériel  
d'installation

**069-03-2015**  
Raccordement  
de la Salle des  
Chevaliers à  
internet

**070-03-2015**  
Vente de parties  
de lots  
(anciennement  
rue Roy)



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

QUE le conseil municipal accepte de vendre à Madame Pierrette Roy, une partie du lot 15D-4 et une partie du lot 15F-4, soit les parcelles 1 et 2 apparaissant dans description technique susdite. Le prix de vente est établi à 0.50\$/pi<sup>2</sup> plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal accepte de vendre à la Corporation des aînés de Lyster, une partie du lot 15D-4 et une partie du lot 15F-4, soit les parcelles 3 et 4 apparaissant dans description technique susdite. Le prix de vente est établi à 200\$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal accepte de vendre à Madame Carole Lambert et/ou Monsieur Gilles Cayer, une partie du lot 15D-4 et une partie du lot 15F-4, soit les parcelles 5 et 6 apparaissant à la description technique susdite. Le prix de vente est établi à 0.50\$/pi<sup>2</sup> plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal demande que les conditions suivantes soient respectées :

- les frais de notaire seront assumés par les trois parties impliquées au prorata des superficies acquises ;
- le parc qui sera aménagé portera le nom de «Place Willie-Roy» en remplacement de l'ancienne rue Roy.

QUE le maire et la directrice générale soient tous les deux autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles au terrain vendu.

### ADOPTÉE

La conseillère Geneviève Ruel mentionne son intérêt dans le point le suivant et se retire de la table et des délibérations.

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec du demandeur, Ferme Paray, pour l'exploitation d'une sablière sur une superficie d'environ 5.1 hectares sur une partie du lot 17, dans le rang 3 du cadastre du Canton de Nelson ;

CONSIDÉRANT que la demande vise à diminuer l'épaisseur de la couche de sable et niveler les champs ;

CONSIDÉRANT que l'exploitation de la sablière permettra d'améliorer le rendement de la partie de lot visée par la demande ;

CONSIDÉRANT que la demande pour le prélèvement de sable est temporaire ;

CONSIDÉRANT que la demande n'aura pas pour effet de perturber l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ni nuire à l'utilisation ou aux possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité ;

### **POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal appuie la présente demande et recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

QU'avant de débiter les travaux, la demanderesse devra s'assurer d'avoir les permis nécessaires délivrés par le MDDEP pour l'extraction de matériel.

QUE le matériel à extraire est une substance assujettie quant au règlement 297 de la MRC de L'Érable concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, et par le fait même, le demandeur devra s'y soumettre et défrayer un coût par tonne pour l'extraction du matériel hors du site.

071-03-2015  
Demande à la  
CPTAQ de  
Ferme Paray





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

**072-03-2015**  
Demande de  
commandite du  
comité parc-  
école

### ADOPTÉE

#### **SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la demande de commandite du Comité parc-école équivalent au de location de la salle des Chevaliers de Colomb pour une activité de financement qui aura lieu le 18 avril prochain. La somme de 143\$ taxes incluses sera puisée au poste Dons-commandites diverses (02 19000 999).

### ADOPTÉE

**073-03-2015**  
Demande de  
parrainage  
financier

ATTENDU la demande de parrainage financier de Mesdames Mélanie Plante et Marie-Ève Lambert afin de permettre leur participation à l'Aventure KS 2000, une activité au profit de la Fondation Jolyane Desjardins, qui distribue des fonds aux familles du territoire d'Arthabaska/Érable qui ont un enfant malade ;

ATTENDU que les deux participantes proposent leur service durant le tournoi de hockey de la municipalité en échange des pourboires recueillis, qui permettraient de payer leur inscription à l'activité ;

#### **POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la demande de Mesdames Mélanie Plante et Marie-Ève Lambert. Le montant des pourboires recueillis devra être soumis à la directrice générale qui remettra la somme sous forme de chèque.

### ADOPTÉE

Période de  
questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**074-03-2015**  
Activités des  
bénévoles

#### **SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise une dépense maximale de 900\$ dans le cadre de l'organisation de l'activité municipale pour les bénévoles. La somme sera puisée dans le compte Dons et commandites loisirs (02 70290 999). L'activité aura lieu le 25 avril 2015, soit une partie de sucre à 15 h, un souper de cabane à 18 h et une soirée.

### ADOPTÉE

**075-03-2015**  
Avril : mois de la  
jonquille

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 300\$ à la Table des ressources enfance famille de l'Érable pour le financement du projet vacances familles. Cette dépense sera puisée au poste Dons-commandites loisirs (02 70290 999).

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 100\$ en appui financier à l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc. La somme sera puisée au poste Dons-commandites diverses (02 19000 999).

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 100.00\$ à l'Unité Domrémy. La somme sera puisée au poste Dons-commandites diverses (02 19000 999).

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 100.00\$ au Centre d'action bénévole de l'Érable pour la soirée «Homage aux bénévoles». Cette dépense sera puisée au poste Dons-commandites diverses (02 19000 999).

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de participer au souper bénéfique donné par ORAPÉ comme partenaire avec le forfait «Table d'hôte» au coût de 100\$. La somme sera puisée au poste Dons-commandites diverses (02 19000 999).

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise un don de 250\$ à la Société de recherche sur le cancer en support à «Traversée du Canada à vélo par Laurier Chagnon». La somme sera puisée au poste Dons-commandites diverses (02 19000 999).

076-03-2015  
Demande de financement  
Table des ressources enfance famille de l'Érable

077-03-2015  
Demande d'aide financière  
Association des personnes handicapées de l'Érable inc.

078-03-2015  
Demande d'aide financière de l'Unité Domrémy

079-03-2015  
Demande de partenariat soirée «Homage aux bénévoles» CABÉ

080-03-2015  
Souper bénéfique ORAPÉ

081-03-2015  
Demande de don pour la traversée du Canada à vélo de Laurier Chagnon



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

082-03-2015  
Adoption du  
procès-verbal  
séance tenante

### ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

### ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 53.

### ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Sylvain Labrecque**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Suzy Côté**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 2<sup>e</sup> jour de mars 2015.

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière